



Conférence de Presse

Jeudi 11 janvier 2007

**Rapport et Avis du CESR Ile-de-France relatif à
« la transmission reprise des très petites entreprises du secteur
marchand en Ile-de-France »**

**Intervention devant la presse de
Jean-Claude Boucherat,
président du Conseil économique et social de la Région Ile-de-France**

- Mot de bienvenue.
- Vœux de nouvel an.
- Présentation de certaines personnes du CESR présentes à cette rencontre avec la presse.

Les très petites entreprises sont au cœur de la dynamique économique de l'Île-de-France et essentielles au maintien et à la création de nombreux emplois pérennes.

Le CESR est conscient de la place occupée par les TPE et des enjeux qu'elles représentent pour l'avenir de notre Région. C'est pourquoi, depuis près de six mois, nos membres et mon cabinet sont mobilisés pour préparer notre grand colloque qui se déroulera le mardi 30 janvier autour du thème : ***Les très petites entreprises franciliennes : une force de développement et d'innovation.***

Ce moment fort pour le CESR est une occasion d'inviter de nombreux entrepreneurs issus de tous les secteurs professionnels, pour une journée riche d'échanges, de débats et de propositions autour de la création, de la reprise, de la transmission et du développement des très petites entreprises, créatives et innovantes qui, en Île-de-France, comme je vous le disais à l'instant, favorisent et soutiennent l'emploi.

Cette journée du mardi 30 janvier 2007, s'articulera, entre 9 et 17h, autour de 4 tables rondes qui mettront en lumière les atouts et handicaps liés à la nature même des TPE :

- **Dès la création de l'entreprise : les aides et les politiques d'accompagnement.**
- **« 2 ans, un cap à franchir ».**

- **La très petite entreprise : une voie d'insertion dans l'emploi pour les jeunes.**
- **La reprise et la transmission des TPE.**

Nous bénéficierons de la présence et de l'intervention du président Jean-Paul Huchon, ce qui permettra, avec la large possibilité donnée à l'assistance de s'exprimer et de répondre aux témoignages des créateurs de TPE, de rythmer ce colloque.

Voulu par le CESR Ile-de-France, ce colloque est l'occasion de mettre en présence : des professionnels du secteur, des responsables de chambres consulaires, de collectivités territoriales, de l'Etat, etc., pour stimuler, entre les différentes parties prenantes, un dialogue fécond. Les créateurs d'entreprises y seront les vraies vedettes du jour. Ce sont elles à qui nous voulons donner la parole et c'est pourquoi une bonne dizaine de chefs de très petites entreprises se succéderont dans les 4 tables rondes que je viens d'évoquer

Vous trouverez le programme complet de ce colloque dans le dossier de presse qui vous a été remis aujourd'hui. Je tenais également à attirer votre attention sur l'organisation d'un point presse, le jour même du colloque, vers 12h00, dans la salle de presse de l'hémicycle régional. Enfin, je crois intéressant de, vous souligner que plusieurs intervenants viendront livrer des chiffres parfois inédits sur la réalité des TPE en Ile-de-France (chiffres de La Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions libérales du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises ; chiffres de l'INSEE ; chiffres de la Fédération des centres de gestion agréés et chiffres de Fiducial)

Vous le voyez : les très petites entreprises qui sont souvent au cœur de l'actualité sont aussi au cœur des préoccupations du CESR.

Et c'est donc en toute logique, que, cet après-midi, à l'occasion de notre séance plénière, les membres du Conseil économique

et social seront appelés à se prononcer sur un projet d'avis relatif au très petites entreprises que présentera notre rapporteur Marcel De Proost, au nom de la commission de l'emploi et du développement économique dont il fait partie et qui est présidée par François Millereux.

Cet avis est issu du rapport sur « la transmission reprise de très petites entreprise du secteur marchand en Île-de-France » dont vous trouverez le texte complet dans vos dossiers de presse.

Avant de laisser la parole à notre rapporteur, je voudrais, dans ce propos introductif, vous dire combien notre assemblée par les thèmes qu'elle traite et bien sûr les avis qu'elle émet, participe à la vie de notre région.

Nos rapports et avis, comme ceux qui vont vous être présentés dans un instant, en sont une nouvelle fois la preuve. Ils sont autant de réponses du CESR d'Île-de-France aux multiples interrogations sur la capacité de notre société à répondre aux enjeux et défis, économiques et sociaux du moment et, **aujourd'hui, à répondre à l'enjeu que constitue la transmission reprise des Très Petites Entreprises, appelées communément TPE.**

Un enjeu qui a conduit les membres de la commission à aborder les divers aspects de cette question apparemment simple mais combien difficile dans sa résolution.

Qu'il s'agisse, d'en cerner les contours et d'en mesurer le périmètre ; ou encore d'identifier toute la dimension humaine et affective du problème : « **vendre son passé, acheter son avenir** » mais aussi de garantir la pérennité d'une entreprise chargée d'histoire humaine de par les hommes et les femmes qui la composent....

Si cette question de la transmission reprise des TPE du secteur marchand en Île-de-France nous mobilise aujourd'hui, je voudrais rappeler que la vie des entreprises et leur contribution au développement de notre région fut l'occasion de nombreux rapports et avis.

En 1993, notre Conseil s'emparait de la question de l'évolution du tissu industriel qui constitue la base de l'économie régionale, le secteur tertiaire supérieur, grand pourvoyeur d'emplois et de plus-value, ne vit que pour et par la production de biens. Dans ce rapport de Louis FEUVRAIS, la commission du développement économique, de la formation professionnelle et de l'emploi devenue depuis la commission de l'emploi et du développement économique rappelait le poids des TPE : plus de 86 % des entreprises industrielles.

Quatre ans plus tard, Joël TARCHE, dans un rapport sur la reconversion des industries de l'armement, rappelait la place et le rôle des petites et moyennes entreprises. Mais il constatait aussi combien celles-ci étaient dépendantes des donneurs d'ordres.

En 1998, Jean-Michel ANDREASSIAN s'interrogeait sur les conditions favorisant le développement à l'exportation des PME. Des PME notamment de service qui assurent 84 % des exportations de cette catégorie d'entreprises. Il décrivait les facteurs qui influent sur leur succès à l'exportation.

De son côté, Noël ZELLER, dans un rapport sur l'immobilier d'entreprise, soulignait l'importance d'une politique de financement d'ateliers locatifs destinés aux artisans et l'intérêt de lancer des opérations de réhabilitation urbaine car, écrit-il, les artisans mais aussi les TPE participent à la mixité fonctionnelle et à l'animation du tissu urbain.

Un artisanat que connaît bien Marcel DE PROOST, qui pour sa part avait commis un rapport sur ce thème en 1999. Cela lui avait permis notamment de dire combien le secteur des métiers

est facteur de cohésion économique et sociale dans les villes et les banlieues mais aussi du maintien d'activité dans le monde rural.

La vie des entreprises et leur contribution au développement de notre région est, vous le voyez bien, à la vue de ces rapports et avis commis depuis 10 ans, une préoccupation constante du CESR.

Des rapports qui, comme celui de Claude MICHEL sur la contribution du CESR à la préparation d'un plan régional d'action pour l'emploi et la création d'entreprises en 2003 expose tous les avantages :

- **de faire de l'artisanat un instrument de cohésion sociale et d'aménagement de l'espace,**
- **de favoriser le développement des commerces et des services de proximité,**
- **de mettre en place une véritable politique d'appui à la création/reprise d'entreprises.**

Ou encore celui d'Isabelle DROCHON (en 2005) sur l'industrie, son rôle dans le développement économique et l'équilibre de l'emploi de la région. Un rapport qui rappelle que l'industrie francilienne est composée d'un grand nombre de TPE (80 % des établissements industriels ont moins de 10 salariés).

Nous le voyons, ces divers rapports soulignent **le poids, la place et le rôle des TPE dans notre région.** D'où l'intérêt du rapport que Marcel DE PROOST va nous présenter aujourd'hui.

Qu'il en soit remercié car notre région est fortement concernée par la transmission reprise : **plus de 200 000 TPE et pas moins de 500 000 emplois sont en jeu...** Même s'il s'agit d'estimations, cela montre combien la commission du développement économique et de l'emploi a eu raison de s'emparer d'un tel sujet.

Avant de laisser notre rapporteur Marcel DE PROOST intervenir, permettez-moi de le remercier une nouvelle fois, pour l'importance et la qualité du travail et pour la pertinence de l'analyse. Je voudrais aussi laisser au président François MILLEREUX, président de la commission de l'emploi et du développement économique, le soin de vous dire quelques mots du travail de la Commission. Je le remercie et je remercie la Commission dans son ensemble d'avoir abordé un dossier si important pour les années à venir.

Je vous remercie de votre attention et cède, sans plus tarder, la parole pour quelques très courtes minutes à François Millereux.